

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2009

Présents : MM. CASELLAS, ABADIE, COLIN, DEPAULE, DUARTE, GLEIZES-RAY, LECINA, LECLAIR, LLORET, LORENZO, PENNA, RAMONEDA, SOUM, TISSOT, VAYA.

Procuration : Mr PONS à Mme VAYA

Absent : M.M. CUXAC, MARTINEZ

Excusé : Mr SCHNEIDER

Secrétaire de Séance : Mr LECINA Thierry

Le compte rendu de la séance du 26 Janvier 2009 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

1- COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 :

Conformément à la loi, Mr le Maire se retire pour le vote des comptes administratifs de l'exercice 2008.

Mr COLIN présente les résultats suivants :

a) M 49 :

Section investissement :

Recettes de l'exercice	:	55.603,38 €
Excédent antérieur reporté 2007	:	24.286,15 €
Total	:	79.889,53 €
Dépenses de l'exercice	:	50.983,84 €
Total	:	50.983,84 €
Excédent de clôture 2008	:	28.905,69 €

Section exploitation :

Recettes de l'exercice	:	73.575,45 €
Excédent antérieur	:	49.858,63 €
Total	:	123.434,08 €
Dépenses de l'exercice	:	50.603,81 €
Excédent de clôture 2008	:	72.830,27 €

b) M 14 :

Section investissement :

Recettes de l'exercice	:	760.603,25 €
Virement de la section fonctionnement	:	231.751,16 €
Total	:	992.354,41 €
Dépenses de l'exercice	:	992.354,41 €

Section fonctionnement :

Recettes de l'exercice	:	1.492.403,95 €
Excédent antérieur reporté	:	554.943,60 €
Total	:	2.047.347,55 €
Dépenses de l'exercice	:	1.142.810,51 €
Excédent de clôture 2008	:	904.537,04 €

c) **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 – M 49 :**

Résultat à affecter	:	72.830,27 €
Report en fonctionnement (R 002)	:	72.830,27 €

d) **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008 – M 14 :**

Solde d'exécution d'investissement (besoin de financement) :	231.751,16 €
Solde des Restes à Réaliser d'investissement (besoin de financement) :	263.641,57 €
Besoin de financement total	495.392,73 €
Résultat à affecter	904.537,04 €
Affectation en réserves (R 1068 en investissement) :	495.392,73 €
Report en fonctionnement (R 002) :	409.144,31 €

Les comptes administratifs et les affectations de résultat sont votés à l'unanimité.

2- COMPTES DE GESTION 2008:

Les comptes de gestion M 14 et M 49 de l'exercice 2007, dressés par Monsieur TOLZA Régis, Trésorier Principal, étant en conformité avec les comptes administratifs, sont approuvés à l'unanimité.

3 – BUDGET M 14 2009:

Mr Colin présente en détail, par chapitre pour la section fonctionnement et opération pour la section d'investissement, le budget primitif qui s'élève à :

- Section de fonctionnement :

Dépenses :	1.900.000 €
Recettes :	1.900.000 €

- Section d'investissement :

Dépenses :	2.140.400 €
Recettes :	2.140.400 €

Les taux d'imposition restent identiques, à savoir :

- 16,14 % pour la Taxe d'habitation
- 28,17 % pour le Foncier Bâti
- 111,76 % pour le Foncier Non Bâti

4- APPLICATION DU PLAN DE RELANCE DE L'ECONOMIE RELATIF AU FCTVA :

Ce dispositif inscrit dans l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, permet le versement en 2009 des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Sont concernées par cette mesure, les collectivités dont les dépenses d'investissement inscrites au BP 2009, sont supérieures à la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs des années 2004, 2005, 2006 et 2007.

Pour notre commune, la *base moyenne* est de 960.268 €.

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au BP 2009 s'élèvent à 1.724.768 €, soit une augmentation de 79,62 % par rapport au montant référencé déterminé par les services de l'Etat (960.268 €).

Cette dérogation au principe de décalage de deux ans entre la réalisation des dépenses et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds à condition que les engagements des montants soient effectivement réalisés au 31.12.09.

En cas de non respect, la commune perdra à compter de 2010 l'avantage de la réduction du délai de versement du FCTVA et ne percevra donc en 2010 aucune attribution de FCTVA pour les dépenses effectuées en 2009.

Mr le Maire est autorisé à signer la convention avec les services de l'Etat précisant ces différentes mesures.

5- PERSONNEL COMMUNAL :

a) Modification du tableau des effectifs (Police Municipale) :

Suite à l'avancement de grade de Mr REY Fabrice, le poste de *Brigadier* est supprimé et le poste de *Brigadier Chef Principal* est créé avec effet rétroactif au 01.01.2009.

b) Fixation des quotas d'avancement de grade pour l'année 2009 :

- Adjoint Administratif 1^{ère} classe : 100 %

- Adjoint Technique 1^{ère} classe : 100 %

c) Régime Indemnitaire des agents communaux :

- Filière Administrative : taux IFTS (Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires) fixé à 1,5 pour le grade de Rédacteur (au-delà du 6^{ème} échelon)

- Filière Police : supprimer le grade de *Brigadier* et le remplacer par le grade de *Brigadier Chef Principal*.

6- RESTAURATION EGLISE – TRANCHE N° 5 :

Mr le Maire est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le Cabinet MASSERON. Cette 5^{ème} tranche d'un montant estimé à 140.000 € HT, honoraires Architecte compris, concerne la restauration des façades *sud* de l'église et du presbytère.

Le marché de maîtrise d'œuvre s'élève à 15.360,12 € HT.

7- TRAVAUX DE VOIRIE – MARCHÉ 2008 :

Le marché de travaux pour l'année 2008 a été attribué à l'entreprise CAZAL pour un montant total de 71.590 € HT. Ce programme 2008 prévoyait des aménagements *Camin de Bazalac*.

Suite à la détérioration des routes due à un hiver rigoureux et pluvieux, des travaux complémentaires ont été exécutés suivant le bordereau des prix (Garrabiers, Barri Del Castel, Oliveta, ancien CD 42, et Comba Dels Martirs (non prévu au marché). Pour ne pas pénaliser l'entreprise CAZAL et exécuter le marché 2008, les travaux prévus sur le *Camin de Bazalac* sont remplacés par des travaux rue *La Plana* pour un montant de 28.141 € HT, sous réserve du métré exact après travaux.

La réfection du *Camin de Bazalac* sera effectuée à la fin des travaux de viabilisation des lotissements par l'entreprise CAZAL qui maintient les prix du marché.

8- C.A.C. – AVIS SUR LE P.L.H. (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

Un avis favorable est donné au P.L.H. qui a été élaboré par la Communauté d'Agglomération du Carcassonnais.

9- ETUDE DE LA REVISION DU P.O.S. ET DE SA TRANSFORMATION EN P.L.U. (PLAN LOCAL D'URBANISME) :

Par délibération en date du 03.112008, le conseil municipal a pris la décision de prescrire la révision du P.O.S. et sa transformation en P.L.U., conformément aux dispositions du code de l'urbanisme et notamment de ses articles L 123.6 et suivants.

Pour mener à bien cette opération, la municipalité prendra attache auprès d'un cabinet d'urbanisme.

Après consultation, la C.A.O. a retenu l'offre du Cabinet PETERSEN Karl, Urbaniste à Toulouse.

Le coût total de la mission comportant différentes phases, s'élève à 16.850 € HT.

Le coût d'une réunion supplémentaire à compter de la treizième réunion est de 300 € HT.

10- ORGANISATION TERRITORIALE – AVENIR DES DEPARTEMENTS :

Suite aux conclusions du Comité de réflexion et de proposition sur la modernisation et le rééquilibrage des institutions de la 5^{ème} République relatives à l'avenir du Département, le Conseil Municipal affirme son soutien au Département pour le maintien de ses compétences.

Tous les points présentés à l'ordre du jour ont été votés à l'unanimité.